

MOBILISATION NATIONALE

L'UNSa Justice dénonce la méthode du ministère qui a consisté, sans concertation avec les partenaires sociaux, à faire passer en force un texte sur la partie réglementaire du Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM) alors même que le Parlement ne s'est pas encore prononcé sur le fond.



Effectivement, la méthode employée est inadmissible !... Elle a consisté à museler les Organisations Syndicales en refusant le débat et en s'assoyant sur près d'une centaine d'amendements proposés !...

Plus que jamais, le Ministre ne comprend pas le sens du mot « dialogue social », alors que ce nouveau code va profondément modifier les missions des professionnels et la prise en charge des mineurs.

Ce texte essentiel aurait mérité des espaces de discussion et de négociation à la mesure des enjeux qu'il représente pour le Droit des mineurs au pays des Droits de l'Homme.

L'ensemble des acteurs qui concoure à la Justice des mineurs était conscient de la nécessité de revoir l'ordonnance de 1945 en profondeur. Mais il est inadmissible de galvauder le débat sur un sujet aussi sensible et important que celui-ci !

Echaudée mais pas résignée, **l'UNSa Justice** appelle l'ensemble des professionnels de la Justice et en particulier celles et ceux qui gravitent autour de la Justice des mineurs à se mobiliser à nos côtés.

D'ores et déjà, l'UNSa Justice engage une action mardi 1^{er} décembre, pendant que le garde des Sceaux présentera son projet de CJPM à la représentation nationale vers 17H00.

Il est important d'exprimer notre désapprobation et de continuer à exiger d'être entendus !

Par ailleurs, il est aussi important de dénoncer l'absence de moyens alloués à cette réforme. Non contents de ne pas être consultés, les Personnels et leurs représentants dénoncent une réforme sans moyens, sans étude d'impact, etc.

Pour toutes ces raisons, l'UNSa Justice appelle l'ensemble des Personnels à se mobiliser. Nous vous proposons donc de manifester votre opposition sous forme de déconnexion numérique ce mardi 1^{er} décembre à partir de 15H00 (heure de Paris et en décalée selon les DOM) en copiant ce message d'absence sur vos boîtes mails professionnelles :



Personnel en colère et « en absence » en signe de protestation contre une réforme de l'ordonnance de « 45 », avec un projet du CJPM méprisant la nature de nos missions fondamentales à la prise en charge judiciaire des mineurs.

Plus nous serons nombreux, plus notre colère sera entendue !... Ensemble exigeons une véritable refonte de l'ordonnance de « 45 », dans le respect total des droits fondamentaux à la prise en charge judiciaire des mineurs et du travail des professionnels de Justice.